

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DU 21 DÉCEMBRE 2021**



À une séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale dûment convoquée et tenue par Teams, ce vingt-et-unième jour du mois décembre deux-mille-vingt-et-un, à 18 heures trente, à laquelle étaient présents :

PRÉSENCES :

Représentants des parents

Annik Carle
Mélicha Gendron
Stéphane Elliott
Daniel Lamer
Larry Mc Kinnon

Représentants des enseignants

Alain Brochu
Anne-Guylaine Bruneau
Gilles Cinq-Mars
Louise Tremblay

Représentante du personnel de soutien

Patricia Noël

Représentante du personnel professionnel

Annick Gagné

Représentants des élèves

Élodie Gélinas
Maëva Trahan

Représentante de la communauté

Nathalie Leblanc (à partir de 19 h)

Direction

Kathya Paquin
Claude Chartrand

Invité

Gaétan Masson

1. PRÉSENCES ET QUORUM

Monsieur Larry Mc Kinnon président ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

2. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que la direction a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 21 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Annik Carle, il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 21 décembre 2021 tel que déposé.

108-CÉ-21-22-13

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 OCTOBRE 2021**

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique*, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2021, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Mélissa Gendron, il est résolu à l'unanimité :

DE DISPENSER la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2021;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2021 du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale tel que déposé.

108-CÉ-21-22-14

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. **SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**

Aucun suivi.

6. **CORRESPONDANCE (COURRIER ADRESSÉ AU CÉ)**

Correspondance sur la formation obligatoire des conseils d'établissement.

7. **COMPTE RENDU DU CONSEIL ÉTUDIANT**

Activités passées

15 octobre : Journée western

Les activités lors de cette journée : taureau mécanique, lancer du lasso et danse en ligne. Le taux de participation a été très bon et les élèves ont apprécié cette journée.

22 octobre : sortie au Village Québécois d'Antan (en soirée)

Très grande participation et l'activité s'est bien déroulée. Cependant, si nous y retournons l'an prochain, nous partirons plus tôt pour aller à Drummondville et revenir un peu plus tard, afin de profiter au maximum des installations.

28 octobre : maison hantée pour les élèves

Cette année le thème de la maison hantée était la prison d'Alcatraz. 300 élèves l'ont visitée sur l'heure du dîner. Ce fut une activité très appréciée.

29 octobre : Halloween : Bar à bonbons, photos, défilé des costumes

Mois de novembre : Activités de financement pour le Noël du Pauvre

Cette année, nous avons fait un tournoi de ping-pong et de badminton enseignants contre élèves, un match d'impro et la traditionnelle balance gars-filles. C'est une somme record de 6 500 \$ que nous avons amassée et les jeunes ont été extrêmement généreux. L'événement de la balance sera revu l'an prochain, afin de déterminer un montant maximum que l'élève peut donner.

Mois de décembre : Activités de Noël

Chaque jour du mois de décembre a eu lieu une petite activité, comme décoration de cupcakes, jeux de société, film, Just dance, etc. Malheureusement, dû à la fermeture des écoles, nous ne pourrons pas faire la Coupe de l'Express, mais nous prévoyons la faire au courant de l'année tout dépendant de l'évolution des mesures sanitaires. Même chose pour le brunch des finissants.

Campagne de financement

Cette année, nous avons participé à une nouvelle campagne de financement avec la compagnie « Pâtisserie Michaud ». Les élèves pouvaient vendre des bûches de Noël en ligne et le tout était livré directement à l'école. Pour une première année, ce fut une très belle expérience. Nous avons vendu 352 bûches. À refaire l'an prochain.

Activités à venir

Semaine de l'amour et de l'amitié
Secondaire en spectacle (23 février 2022)

8. COMPTE RENDU DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS

Monsieur Lamer a assisté à la rencontre du 2 novembre dernier. Monsieur Guy Aubut, protecteur de l'élève a déposé son rapport. Madame Paquin fera parvenir le document aux membres du conseil.

Madame Marie-Claude Lachance a assisté à la rencontre du 7 décembre. N'étant pas présente à la rencontre de ce soir, madame Lachance nous a fait parvenir un PowerPoint de la rencontre du comité de parents. La secrétaire le fera parvenir aux membres du conseil d'établissement.

9. TRAVAUX DU CONSEIL

9.1 ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER – AJUSTEMENT ET RÉVISION

CONSIDÉRANT l'article 95 de la LIP qui stipule que le conseil d'établissement adopte le budget annuel de l'école proposé par la direction et le soumet à l'approbation du Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT que les informations relatives aux ajustements des allocations de base pour les activités éducatives incluses dans les Règles budgétaires 2021-2022 produites par le ministère de l'Éducation n'étaient pas disponibles au moment de l'adoption du budget annuel par le conseil d'établissement à la séance du 13 octobre 2021;

CONSIDÉRANT que dans les Règles budgétaires de fonctionnement des centres de services scolaires pour l'année scolaire 2021-2022, le ministère de l'Éducation impose des compressions à appliquer aux ajustements et permet aux centres de services scolaires d'effectuer des choix quant à l'utilisation des sommes;

CONSIDÉRANT la proposition de la direction quant à l'utilisation des montants alloués à l'école pour les activités éducatives;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Louise Tremblay, il est résolu à l'unanimité;

DE MANDATER la direction pour faire parvenir une copie de la présente résolution et du rapport financier ajusté et révisé au Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy pour qu'il l'approuve;

D'AUTORISER la direction à faire des transferts d'enveloppes budgétaires afin de répondre à des besoins urgents de l'école. En pareil cas, il devra présenter et faire adopter ces changements, dès la séance suivante du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale.

108-CÉ-21-22-15

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 APPROBATION DES MODALITÉS D'APPLICATION DU RÉGIME PÉDAGOGIQUE 2022-2023 (PROGRAMME INSTITUTIONNEL ET ESCALE-ACTION)

Les membres du conseil ont reçu dans les délais prescrits les documents pour en prendre connaissance afin de pouvoir en discuter et approuver les modalités d'application du Régime pédagogique 2022-2023 (programme institutionnel et Escale-Action).

La direction propose de réitérer Escale-Action au programme institutionnel qui est offert aux élèves du 1^{er} cycle.

CONSIDÉRANT que l'article 86 de la *Loi sur l'instruction publique* précise que le conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale de Louiseville approuve les modalités d'application du Régime pédagogique proposées par la direction;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Daniel Lamer, il est résolu :

108-CÉ-21-22-16

D'APPROUVER les modalités d'application de l'article 23 du Régime pédagogique dans lequel est intégré Escalé-Action telles que proposées par la direction de l'école, dont copies sont jointes en annexe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 APPROBATION DU TEMPS ALLOUÉ À CHAQUE MATIÈRE

Madame Kathya Paquin, directrice précise que dans le Régime pédagogique le temps est proposé à titre indicatif et non prescriptif (sauf au PFAE). Elle rappelle également que, règle générale, une unité correspond à environ 25 heures de cours.

CONSIDÉRANT que l'article 86 de la *Loi sur l'instruction publique* donne au conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escalé de Louiseville le mandat d'approuver la répartition du temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option proposée par la direction en tenant compte du temps alloué à Escalé-Action;

CONSIDÉRANT que la proposition de la direction, a été élaborée avec la participation des enseignants, conformément à l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT que la proposition déposée par la direction respecte les programmes d'enseignement, le Régime pédagogique et les encadrements de l'Entente nationale;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Patricia Noël, il est résolu;

D'APPROUVER la répartition du temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option telle que proposée par la direction pour l'année scolaire 2022-2023, dont une copie est jointe en annexe au présent procès-verbal.

108-CÉ-21-22-17

APPROUVÉE À LA MAJORITÉ

Pour : 10

Ne se prononcent pas : 3 - messieurs Alain Brochu et Gilles Cinq-Mars et madame Mélissa Gendron.

9.4 ADOPTION DE LA RÉPARTITION DES MONTANTS REÇUS PAR L'ÉTABLISSEMENT POUR LES MESURES DÉDIÉES ET PROTÉGÉES

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escalé confirme que le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy lui a alloué un montant de 480 655 \$ des allocations versées par le ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre des mesures dédiées et protégées. Voici les mesures couvertes par le montant alloué :

- Réussite des élèves en milieu défavorisé – Agir autrement (15010)
- Aide alimentaire (15012)
- Soutien additionnel à la consolidation des apprentissages et à l'engagement scolaire des élèves en contexte COVID (15021)
- Activités parascolaires au secondaire (15028)
- Sorties scolaires en milieu culturel (15186)
- Formation en réanimation cardio-respiratoire - 3^e secondaire (15200)
- École accessible et inspirante (15230)

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale confirme que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

Veillez prendre note que ce montant ne couvre pas les mesures dédiées suivantes :

- Programme La culture à l'école – Volets 2, 3 4 et 5 (15182);

IL EST PROPOSÉ par madame Annick Gagné, d'adopter le déploiement de ces mesures.

108-CÉ-21-22-18

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 APPROBATION DES CONTENUS EN ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

CONSIDÉRANT la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT l'article 461, le ministre peut inscrire des contenus dans les DGF qui doivent être intégrés dans les services éducatifs dispensés aux élèves;

CONSIDÉRANT l'article 85, le conseil d'établissement approuve les conditions et modalités de l'intégration des contenus prescrits qui lui sont proposés par la direction de l'école;

CONSIDÉRANT l'article 89, les propositions prévues aux articles 85 et 86 sont élaborées avec la participation des enseignants;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Annick Gagné, d'approuver les contenus obligatoires en orientation scolaire et professionnelle pour l'année scolaire 2021-2022.

108-CÉ-21-22-19

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

9.6 ADOPTION DES CHOIX BUDGÉTAIRES POUR LA MESURE ÉCOLE INSPIRANTE (MI5230)

CONSIDÉRANT la mesure qui vise à stimuler les initiatives afin de créer de nouvelles marges de manoeuvre pour les établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire et secondaire;

CONSIDÉRANT les besoins des élèves de notre établissement;

CONSIDÉRANT que la mesure 15230 au montant de 23 605 \$ pour notre établissement exclut toutes dépenses d'investissements lesquelles sont couvertes par les règles budgétaires d'investissements des centres de services scolaires;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Lamer, de choisir les moyens les plus favorables pour notre milieu en répartissant cette somme dans le but d'inciter les élèves à développer leurs champs d'intérêt et à s'engager dans la réussite éducative.

108-CÉ-21-22-20

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7 ADOPTION DE L'UTILISATION DES SOMMES PROVENANT DE L'APPROPRIATION DES SURPLUS

CONSIDÉRANT le résultat financier de l'école secondaire l'Escale pour l'exercice 2020-2021;

CONSIDÉRANT le montant de 10 000 \$ auquel l'école est admissible suite à l'application des règles de calcul de l'appropriation des surplus des établissements;

CONSIDÉRANT que les sommes doivent être utilisées pour des dépenses de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ par madame Louise Tremblay :

DE PRIVILÉGIER ce montant afin de poursuivre la mise en place des choix prioritaires, des objectifs et des moyens de notre projet éducatif.

108-CÉ-21-22-21

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.8 APPROBATION DU CALENDRIER DES SORTIES ÉDUCATIVES

<i>Vallée du Parc</i>	<i>Sport plus Groupes 33 et 51</i>	<i>20 janvier 2022</i>	<i>Frais exigés des parents</i>
<i>Visite VIP formation professionnelle</i>	<i>4^e et 5^e secondaire intéressés</i>	<i>26 janvier 2022</i>	<i>Gratuit</i>
<i>Domaine scout St-Louis-de-France</i>	<i>Accès-réussite Groupes 26 et 34</i>	<i>25 février 2022</i>	<i>Frais exigés des parents</i>
<i>Voyage à Toronto</i>	<i>5^e secondaire</i>	<i>11 au 13 mai 2022</i>	<i>428 \$</i>

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Anne-Guyline Bruneau, il est résolu :

D'APPROUVER le calendrier des projets d'activités tel que déposé dont les copies sont jointes au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;

D'APPROUVER que les frais encourus soient réclamés aux parents qui choisiront d'inscrire leur enfant. Ces frais sont ceux qui sont mentionnés sur la documentation présentant la programmation d'activités pour l'année scolaire 2021-2022;

D'INSÉRER au budget de l'école les dépenses et les revenus générés par cette programmation.

108-CÉ-21-22-22

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

9.9 CONSULTATION DES CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT – NOMINATION DES DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENT

Chaque année, la direction générale du Centre de services scolaire consulte les conseils d'établissement sur les critères à retenir dans le cadre des nominations des directions des établissements, conformément à l'article 79 de la LIP, et fait parvenir aux membres du conseil d'établissement un document de support.

Dépôt aux membres du document de support et des critères de sélection de la direction d'école pour 2022-2023 à l'école secondaire l'Escale.

Après consultation, les membres du conseil ont décidé de ne pas modifier le document.

Madame Patricia Noël, secrétaire de gestion, fera le suivi auprès de la direction générale du Centre de services scolaire.

9.10 FORMATION DES CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT

Tous les membres du conseil d'établissement ont reçu le lien pour la formation obligatoire des membres.

10. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point.

II. RAPPORT DE LA DIRECTION

COSP

Ces derniers jours, des élèves de 1^{re} secondaire ont pu vivre une activité dans le cadre du cours de français et qui s'inscrit dans les COSP (contenus en orientation scolaire et professionnelle). Les élèves devaient d'abord lire le conte "Le rituel secret" (histoire

de sorciers, chevaliers, souverains) dans lequel les élèves devaient répondre à des questions et pour lequel ils devaient s'impliquer de plusieurs façons (rôles de chevaliers à interpréter, charades à élucider, texte à déchiffrer à l'aide d'un miroir...). Dans les prochains cours, l'objectif, pour chacun des élèves, sera de réfléchir au sujet de ses intérêts scolaires et extrascolaires.

FONDATION YAMACHICHE

La fondation Yamachiche aide à soutenir les élèves de l'école Omer-Jules Désaulniers et de l'école de St-Léon, mais aussi les élèves de notre école provenant de Yamachiche, Saint-Léon et Saint-Sévère, car la fondation Yamachiche tient à continuer à aider ces élèves qui sont maintenant au secondaire. La fondation soutient les élèves par l'achat de vêtements, de fournitures scolaires, d'équipement sportif, ainsi qu'en octroyant des bourses de persévérance scolaire.

Comme l'indice de défavorisation de notre école est le plus bas, soit 10, nous sommes très heureux de pouvoir compter sur le fonds d'aide aux élèves de l'Escale et la fondation Yamachiche. Nous remercions tous les membres de la fondation de leur aide et de leur soutien.

12. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 16 février 2022.

13. ADOPTION DE LA LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Louise Tremblay, il est résolu à l'unanimité :

DE LEVER la séance ordinaire à 21 h 18.

108-CÉ-21-22-23

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DUUUEUQURQ
SUUUEUQURQ

DUUUEUQURQ
SUUUEUQURQ